



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DE LA STRATEGIE, DE L'ATTRACTIVITE  
ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES  
BUREAU DE L'ATTRACTIVITE, DU RECRUTEMENT ET DE LA FIDELISATION

Paris,

**24 SEP. 2024**

## NOTE D'INFORMATION

à destinataires *in fine*

**Objet** : examen professionnel pour l'accès au 3ème grade de secrétaire administratif du ministère de la justice au titre de 2025

Un examen professionnel pour l'accès au 3ème grade de secrétaire administratif du ministère de la justice est organisé, au titre de l'année 2025 dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 décembre 2015 relatif aux modalités d'organisation et à la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au troisième grade du corps des secrétaires administratifs du ministère de la justice.

Les inscriptions seront ouvertes du 3 octobre (10h00) au 4 novembre 2024, (17h00), heure de Paris au plus tard.

Cet examen est ouvert aux secrétaires administratifs du ministère de la justice qui remplissent, au plus tard le 31 décembre 2025, les conditions statutaires requises à l'article 25-II-1° du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat. Ainsi, peuvent se présenter à l'examen professionnel, les fonctionnaires ayant au moins un an dans le 6ème échelon du deuxième grade et au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Toutefois les candidats non recevables suite à leur reclassement dans la nouvelle grille au 1er septembre 2022 issu des dispositions du décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 mais qui auraient rempli les anciennes conditions, peuvent continuer à prétendre à une promotion (décret n° 2023-448 du 7 juin 2023).

Les lauréats seront nommés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025, en fonction de la date à partir de laquelle ils remplissent les conditions.

Cet examen professionnel comporte deux épreuves :

- **Une épreuve d'admissibilité consistant** en la rédaction, à partir d'éléments d'un dossier portant sur des thèmes en relation avec les activités du ministère de la justice, d'une note administrative ou d'un rapport permettant de vérifier les capacités de compréhension et à rédiger clairement et correctement (durée : 3 heures),

- **une épreuve orale d'admission (durée 30 minutes) :**

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier le savoir-être et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (durée de l'exposé du candidat : 10 minutes maximum).

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience décrivant son cursus professionnel.

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales propres au ministère de la justice ainsi que dans les domaines fonctionnels « administration générale », « gestion budgétaire et financière » et « ressources humaines ».

Seuls les candidats admissibles transmettront en trois exemplaires le dossier RAEP au plus tard le 28 avril 2025, par voie postale, à l'adresse suivante :

Ministère de la Justice  
SG/SRH/SD STRAT/ATTRAC  
Examen professionnel SA3  
13 place Vendôme  
75042 PARIS CEDEX 01

ainsi qu'un exemplaire par voie électronique en un seul fichier PDF à :

[concours-sg-b@justice.gouv.fr](mailto:concours-sg-b@justice.gouv.fr)

L'épreuve écrite aura lieu le 11 février 2025 dans des centres d'examen ouverts dans le ressort des délégations interrégionales du secrétariat général du ministère de la justice ainsi qu'en Outre-Mer (les candidats pourront choisir leur centre lors de leur pré-inscription).

Les épreuves orales d'admission se dérouleront du 2 au 5 juin 2025 à Paris. Seuls seront autorisés à participer, les candidats déclarés admissibles par le jury.

Chacune des épreuves fait l'objet d'une note comprise entre 0 et 20. Seuls seront retenus les candidats ayant obtenu une note d'au moins 20 sur 40 pour l'ensemble des deux épreuves.

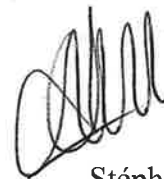
Les pré-inscriptions s'effectueront par voie télématique sur le portail intranet du secrétariat général ou sur le site « [lajusticerecrute.fr](http://lajusticerecrute.fr) », à compter du 3 octobre 2024 à partir de 10h00 (heure de Paris) et jusqu'au 4 novembre 2024, à 17h00 (heure de Paris).

La vérification par l'administration que les lauréats remplissent les conditions requises pour concourir peut intervenir après les épreuves et au plus tard jusqu'à la date de leur nomination.

La fiche d'inscription sous format Excel devra être retournée au plus tard le 4 novembre 2024 (17h00) à l'adresse mail suivante : [concours-sg-b@justice.gouv.fr](mailto:concours-sg-b@justice.gouv.fr)

Dès réception de cette note, je vous serais obligée de bien vouloir en assurer la diffusion auprès des secrétaires administratifs du ministère de la justice placés sous votre autorité et en position de détachement auprès d'autres administrations et dépendant de votre direction.

La cheffe du bureau de l'attractivité,  
du recrutement et de la fidélisation



Stéphanie CHASSAT

## Liste des destinataires

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice

Monsieur le directeur des affaires criminelles et des grâces

Monsieur le directeur des affaires civiles et du sceau

Madame la sous-directrice des ressources humaines des greffes de la direction des services judiciaires

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de l'administration pénitentiaire

Madame la sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'écoles de service public (ENM, ENG, ENAP, ENPJJ)

Madame la cheffe du service des ressources humaines et budgétaires de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur

Mesdames et Messieurs les chefs de service

Mesdames et Messieurs les chefs de département

Mesdames et Messieurs les chefs de bureau